

Le Programme de droit en 1^{ère} STMG

4 Thèmes

- Thème1 : Qu'est-ce que le droit ?
- **Thème2 : Comment le droit permet-il de régler un litige ?**
- Thème 3 : Qui peut faire valoir ses droits ?
- Thème 4 : Quels sont les droits reconnus aux personnes ?



Le Programme de droit en 1^{ère} STMG

4 Thèmes

- Thème1 : Qu'est-ce que le droit ?
- **Thème2 : Comment le droit permet-il de régler un litige ?**

Th2 - Chapitre 3 : Le litige

Th2 - Chapitre 4 : La preuve

Th2 - Chapitre 5 : le recours au juge

Th2 - Chapitre 6 : Procès civil ou pénal



Thème2 : Comment le droit permet-il de régler un litige ?

» Ch 3 - Le litige

Notions abordées

- Litige
- Demandeur, défendeur
- Prétentions
- Accord amiable

Pour être capable :

- d'identifier les éléments d'un litige : parties, faits, prétentions, question de droit.

Thème2 chap3 : Le litige

Qu'est-ce qu'un litige ?

Un litige est un différend (ou conflit) entre deux ou plusieurs parties pour la reconnaissance de droits subjectifs objectivés par un représentant de la justice.



Exercice : Placez une légende sous chacune des 3 photos



différends



conflits



Litige

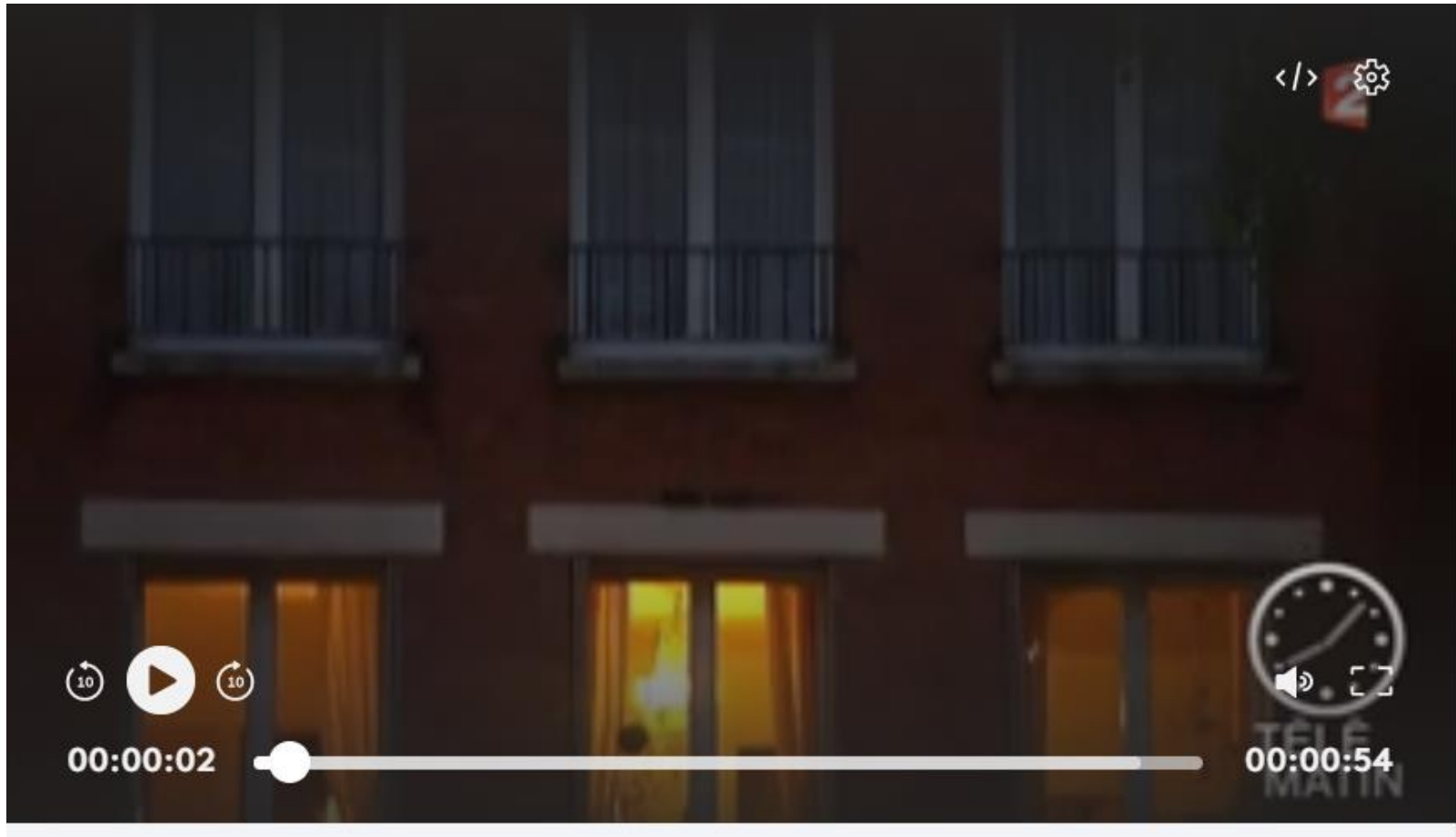
Attention le litige n'est pas le procès
(pas forcément un procès – accord amiable)



Comment vont vos poubelles, celles qui traînent sur le palier et empestent la cage d'escalier ?

Ça fait plaisir de rencontrer celle qui joue de la musique à minuit !

« conflits de voisinage »



Complétez les définitions suivantes

- Le litige est un conflit sur l'exercice d'un
.....
- Lesdes parties au litige sont les demandes
- Lapermet de traduire une situation en termes juridiques.

Complétez les définitions suivantes

- Le litige est un conflit sur l'exercice d'un **droit**.
- Lesdes parties au litige sont les demandes
- Lapermet de traduire une situation en termes juridiques.

Complétez les définitions suivantes

- Le litige est un conflit sur l'exercice d'un **droit**.
- Les **prétentions** des parties au litige sont les demandes
- La permet de traduire une situation en termes juridiques.

Complétez les définitions suivantes

- Le litige est un conflit sur l'exercice d'un **droit**.
- Les **prétentions** des parties au litige sont les demandes **des parties**.(demandeur et défendeur) .
- La permet de traduire une situation en termes juridiques.

Complétez les définitions suivantes

- Le litige est un conflit sur l'exercice d'un **droit**.
- Les **prétentions** des parties au litige sont les demandes **des parties**.
- La **qualification juridique** permet de traduire une situation en termes juridiques.

Lucia vient d'acheter l'appartement de ses rêves. Elle souhaite fêter cette nouvelle acquisition avec ses amis et sa famille : elle organise donc une soirée. Celle-ci connaît un tel succès qu'à 3 heures du matin, la fête bat son plein : la musique est forte et plusieurs invités discutent sur le balcon. Le voisin de Lucia est très mécontent, il vient sonner pour demander du calme. Lucia ne veut rien entendre. Son voisin souhaite porter plainte.

> Identifiez l'origine du litige.

> Qualifiez les faits et les parties de ce litige.

Les parties impliquées

Le lien juridique

Les faits :

La suite juridique envisagée :

> Identifiez les prétentions de Lucia et celles de son voisin.

Le défendeur :

Le demandeur

> Formulez le problème de droit.

Lucia vient d'acheter l'appartement de ses rêves. Elle souhaite fêter cette nouvelle acquisition avec ses amis et sa famille : elle organise donc une soirée. Celle-ci connaît un tel succès qu'à 3 heures du matin, la fête bat son plein : la musique est forte et plusieurs invités discutent sur le balcon. Le voisin de Lucia est très mécontent, il vient sonner pour demander du calme. Lucia ne veut rien entendre. Son voisin souhaite porter plainte.

> **Identifiez l'origine du litige.**

Le litige émane du dommage que ressent le voisin suite aux bruits émis par Lucia la nuit.
Il s'agit de nuisance sonores / trouble du voisinage

> **Qualifiez les faits et les parties de ce litige.**

Les parties impliquées sont Lucia (personne Physique) propriétaire de son appartement et son voisin (Personne Physique) qui est dérangé par le bruit.

Le lien juridique qui unit ces 2 parties est le *voisinage*.

Les faits : Lucia a fêté sa crémaillère (potentiel tapage nocturne) jusqu'à 3h du matin alors que son voisin est venu manifester son mécontentement.

La suite juridique envisagée : le voisin souhaite porter plainte (demandeur) car il estime que Lucia (défendeur) fait trop de bruit un soir.

> **Identifiez les prétentions de Lucia et celles de son voisin.**

Le défendeur : Lucia souhaite profiter de sa propriété et voir des amis quand elle le veut.

Le demandeur voisin souhaite faire cesser le bruit la nuit (trouble anormal du voisinage).

> **Formulez le problème de droit.**

Dans quelles mesures (limites) le propriétaire d'un appartement peut-il émettre des nuisances sonores ?

Lucia vient d'acheter l'appartement de ses rêves. Elle souhaite fêter cette nouvelle acquisition avec ses amis et sa famille : elle organise donc une soirée. Celle-ci connaît un tel succès qu'à 3 heures du matin, la fête bat son plein : la musique est forte et plusieurs invités discutent sur le balcon. Le voisin de Lucia est très mécontent, il vient sonner pour demander du calme. Lucia ne veut rien entendre. Son voisin souhaite porter plainte.

> Identifiez l'origine du litige.



> Qualifiez les faits et les parties de ce litige.

Méthode :

Qualifier juridiquement une situation

Le sujet d'examen énonce une situation concrète décrite dans un langage courant. Il vous est demandé de la qualifier juridiquement. Cela signifie qu'il faut traduire cette situation dans un langage juridique. Cette étape permettra d'identifier les règles de droit générales applicables à cette situation particulière. Il faut donc commencer par une analyse rigoureuse des informations fournies dans le cas pratique.

Repérer les principales informations de la situation
Il s'agit de repérer les parties impliquées dans la situation, le lien juridique entre elles, les faits relatés et les éventuelles suites envisagées, le dénouement.]

Éléments à repérer	Comment les repérer ?	Exemples de qualification (Termes juridiques)
Les parties impliquées dans la situation	Qui est impliqué ? Quels sont les acteurs ?	Demandeur/défendeur, propriétaire/voin, personne morale/représentant de la personne...
Le lien juridique	Quelle relation unit les acteurs de la situation ?	Marriage, filiation, contrat, voisinage, représentation...
Les faits relatés	Qu'est-ce qu'il s'est passé ? Quelles sont les conséquences ?	Accident d'automobile, construction sans droit, abus du droit de propriété, excès de voisinage, plagiat, contrefaçon, dommages...
Les suites, le dénouement.	Y a-t-il une suite envisagée ?	Montant des réparations attribuées, réparation en nature (démolition, expulsion)...

DOC 1 La qualification juridique des faits

Le langage des faits est le langage du droit. Il s'agit de voir de ce qui il s'est passé et de ce que veulent les personnes qui sont en litige. Ces faits doivent être qualifiés, c'est-à-dire que l'on va les traduire en termes juridiques afin de leur appliquer le droit qui correspond à cette situation juridique. C'est une étape très importante car cette qualification va permettre d'appliquer la bonne règle de droit qui correspond à la situation exposée.

Par exemple, Sais a acheté un ordinateur via grande surface mais, sans être rentré chez lui, il se rend compte qu'il ne fonctionne pas. La qualification juridique de ces faits est la suivante : Sais est un consommateur, il a conclu un contrat de vente avec une grande surface de vente pour l'achat d'un ordinateur mais celui-ci ne fonctionne pas.

Observer

Observer les faits et les parties impliquées dans la situation.

1/ Qualifier juridiquement une situation.

0:44 / 7:52

> Identifiez les prétentions de Lucia et celles de son voisin.

> Formulez le problème de droit.

2/ Formuler le problème de droit.

0:44 / 7:52

DOC 2 Litige et prétentions

Le litige est un désaccord entre deux ou plusieurs personnes concernant l'exercice d'un droit. Cela peut naître d'un contrat ou d'une situation. Par exemple, un salarié peut être en litige avec son employeur car celui-ci ne lui aurait pas payé ses heures supplémentaires. Cependant, pour l'employeur, ce salarié n'a jamais effectué ses heures supplémentaires. Le litige se situe donc bien au centre d'un désaccord entre deux personnes physiques. Le litige concerne une situation de fait (a-t-il ou n'a-t-il pas travaillé des heures supplémentaires ?).

Lucia vient d'acheter l'appartement de ses rêves. Elle souhaite fêter cette nouvelle acquisition avec ses amis et sa famille : elle organise donc une soirée. Celle-ci connaît un tel succès qu'à 3 heures du matin, la fête bat son plein : la musique est forte et plusieurs invités discutent sur le balcon. Le voisin de Lucia est très mécontent, il vient sonner pour demander du calme. Lucia ne veut rien entendre. Son voisin souhaite porter plainte.

> **Identifiez l'origine du litige.**

Le litige émane du dommage que ressent le voisin suite aux bruits émis par Lucia la nuit.
Il s'agit de nuisance sonores / trouble du voisinage

> **Qualifiez les faits et les parties de ce litige.**

Les parties impliquées sont Lucia (personne Physique) propriétaire de son appartement et son voisin (Personne Physique) qui est dérangé par le bruit.

Le lien juridique qui unit ces 2 parties est le *voisinage*.

Les faits : Lucia a fêté sa crémaillère (potentiel tapage nocturne) jusqu'à 3h du matin alors que son voisin est venu manifester son mécontentement.

La suite juridique envisagée : le voisin souhaite porter plainte (demandeur) car il estime que Lucia (défendeur) fait trop de bruit un soir.

> **Identifiez les prétentions de Lucia et celles de son voisin.**

Le défendeur : Lucia souhaite profiter de sa propriété et voir des amis quand elle le veut.

Le demandeur voisin souhaite faire cesser le bruit la nuit (trouble anormal du voisinage).

> **Formulez le problème de droit.**

Dans quelles mesures (limites) le propriétaire d'un appartement peut-il émettre des nuisances sonores ?

Droit et idées reçues

Service-Public.fr



Voisinage

Troubles et nuisances sonores



0:04 / 1:53



Page 34, Mise en situation Nawel et Enzo

Qualifiez juridiquement les faits à l'origine du conflit

Le diagnostic technique (obligatoire lors de la vente d'une habitation) révèle la présence d'amiante dans la toiture.

Les propriétaires demandent à l'entreprise (ayant réalisé les travaux) de remplacer la couverture actuelle avec des tuiles non amiantées **conformément au devis** et à la **facture** (liens juridiques contractuels – respect du contrat)

Les parties impliquées ?

Le lien juridique ?

Les faits (le dommage) ?

La suite juridique envisagée? le

Relevez les prétentions de chacune de ces parties

Les prétentions des parties :

- » Les **propriétaires (demandeurs)** souhaitent que l'entreprise procède au remplacement de la couverture avec des tuiles non amiantées, conformément au devis (**respect du contrat**).
- » **L'entreprise Toit d'or (défendeur)** refuse d'effectuer les travaux et de procéder au remplacement des tuiles.

Les propriétaires semblent disposer de **Moyens de droit** pour engager un action en justice

DOC 3

Les moyens des parties : leurs arguments

Les moyens de droit sont les arguments que les parties utilisent pour appuyer leurs prétentions ou leur défense. Les parties doivent donc présenter au tribunal leurs moyens et le juge doit répondre à ces moyens pour trancher le litige.

Qualifiez-ici les parties.



Les parties :

- » les demandeurs : les propriétaires, **Personnes Physiques**
- » Le défendeur : l'entreprise, **Personne Morale**

II- Comment le droit permet-il de résoudre le litige ?

Situation page 36 : Emma.

Résumez prétentions des parties et....

~~Un propriétaire (demandeur) se plaint des nuisances sonores causées par le chien de son voisin (défendeur). Malgré ses diverses interventions, son voisin n'a pris aucune mesure.~~

La propriétaire Emma, veut faire cesser cette nuisance sonore constante. (prétention du demandeur) (prétend avoir le droit d'être au calme chez elle).
Le propriétaire du chien refuse de prendre des mesures (prétention du défendeur) (prétend avoir le droit d'avoir un chien).

Situation page 36 : Emma.

....et expliquez à Mme Emma les solutions en vue de résoudre un litige.

2 Solutions :

L'accord amiable

ou

**l'action en justice
ou Procès Civil**

Ou Recours judiciaire

Ou contentieux



1 - EN CAS DE LITIGE

Page 36, Doc. 5

Distinguez le recours amiable du recours contentieux ou judiciaire

Le recours amiable = tentative de conciliation : les parties en conflit vont entamer une discussion.

But = trouver et rédiger un accord mettant fin au désaccord.

L'avantage : éviter une procédure judiciaire longue et coûteuse

En cas d'échec, la partie lésée peut tenter une **action en justice** afin de faire valoir ses droits. Il s'agit alors d'un **recours judiciaire**, procédure par laquelle un justiciable attire son adversaire devant le tribunal compétent pour voir leur différend tranché par un juge

Page 36, Doc. 6

Précisez la portée de l'article 4 de la loi de 2016

But : privilégier la médiation au regard de la qualité, de la rapidité du service rendu aux citoyens et la pacification des rapports sociaux qu'elle permet.

Le **recours au système judiciaire**, et même au droit, ne doit avoir lieu que lorsque les parties ne parviennent **pas à un règlement amiable**.

La négociation est souvent source de profit, de progrès et le législateur tend à la privilégier.

ATTENTION le Droit est une matière vivante !!!



The screenshot shows the Legifrance website in a browser window. The browser tabs include 'Boîte de réception (5484) - franc...', 'Accord amiable pour éviter un p...', and 'Légifrance - Le service public de...'. The address bar shows 'legifrance.gouv.fr'. The website header features the French Republic logo and the text 'RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Légifrance Le service public de la diffusion du droit'. Navigation links include 'Informations de mises à jour', 'Gestion des cookies', 'Nous contacter', and 'Activer l'aide sur la page'. A main menu lists 'DROIT NATIONAL EN VIGUEUR', 'PUBLICATIONS OFFICIELLES', 'AUTOUR DE LA LOI', 'Droit et jurisprudence de l'Union européenne', and 'Droit international'. A search bar is present with the text 'Effectuer une recherche dans :', a dropdown menu for 'Tous les contenus', another dropdown for 'Dans tous les champs', and a search input field containing 'Ex. : L. 121-1, CGI, 10-15056, dol, majeurs protégés'. A 'RECHERCHE AVANCÉE' link is also visible. Below the search bar, there is a section for the 'Journal officiel de la République française (JORF)' with a grid of JORF issues: 'JORF n° 0004 du 6 janvier 2022', 'JORF n° 0003 du 5 janvier 2022', 'JORF n° 0002 du 4 janvier 2022', 'JORF n° 0001', 'JORF n° 0304', and 'JORF n° 0303'. A search box for JORF by date or period is also shown. The browser's taskbar at the bottom displays several open PDF files, a search bar with 'Taper ici pour rechercher', and system icons for temperature (1°C) and date/time (23:10, 06/01/2022).



Page 37, Doc. 7

Précisez le(s) rôle(s) du conciliateur de Justice

Le conciliateur de justice est chargé de **faciliter le règlement amiable** des différends relatifs à **certains litiges civils** : entre propriétaire et locataire, entre voisins, en matière de consommation, etc.

Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties, d'écouter leurs arguments .

Quand 1 accord est imaginé, **le conciliateur rédige un constat d'accord**. Chacune des parties reçoit un exemplaire du document.

ACCORD AMIABLE

La médiation

Intervention d'un tiers, le médiateur, qui aide les parties à trouver une solution.

Repose sur la bonne volonté des personnes à trouver un accord, dans l'intérêt de tous.

Entre professionnels ou entre particuliers.

L'intervention du médiateur est payante.

La négociation ou transaction

Vise à mettre fin à un litige existant ou à prévenir une contestation à naître.

Les parties font des concessions réciproques.

Rédaction d'un acte écrit et signé par les parties.

Gratuite et rapide.

Entre professionnels ou entre particuliers.

La conciliation

Intervention d'un tiers, le conciliateur, qui propose une solution.

Repose sur la bonne volonté des personnes à trouver un accord, dans l'intérêt de tous.

Entre professionnels ou entre particuliers.

Gratuite et rapide

La médiation

Intervention d'un tiers, le médiateur, qui aide les parties à trouver une solution.

Repose sur la bonne volonté des personnes à trouver un accord, dans l'intérêt de tous.

Entre professionnels ou entre particuliers.

L'intervention du médiateur est payante.



Accueil / Médiation



LA VIE DU BARREAU ▾

Le mot du bâtonnier

Livre PDF "La petite histoire du barreau"

Articles juridiques

Dans la presse



VOTRE AVOCAT ▾



ANNUAIRE DES AVOCATS ▾

LES PROFESSIONNELS ▾

MÉDIATION



Centre de Négociation
et de **médiation**
des **Hautes-Alpes** (CNM)

«Un mauvais **BON** arrangement vaut mieux qu'un bon procès.»

Maison de l'Avocat "Le Corindon" 7, Avenue Jean Jaurès 05000 GAP

Tél. : 04.92.52.09.82

cnm05@outlook.fr

Horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 17h30

La négociation ou transaction

→ vise à mettre fin à un litige existant ou à prévenir une contestation à naître.

→ Les parties font des concessions réciproques.

→ Rédaction d'un acte écrit et signé par les parties.

→ Gratuite et rapide.

→ Entre professionnels ou entre particuliers.



CONTACTER
LE BARREAU



ESPACE
AVOCATS



LA VIE DU BARREAU ▾

VOTRE AVOCAT ▾

ANNUAIRE DES AVOCATS ▾

LES PROFESSIONNELS DU DROIT ▾

LES AUTRES DIFFÉRENTS MODES ALTERNATIFS DE RÈGLEMENT DES LITIGES



PROCÉDURE PARTICIPATIVE

Les parties signent un contrat écrit par lequel elles s'engagent sur une durée déterminée, à négocier pour tenter de résoudre amiablement leur différend avant de saisir un juge ou un arbitre.

Dans ce cadre, les parties peuvent décider de se rencontrer pour dialoguer, organiser des expertises, communiquer des pièces, etc. Chaque partie doit obligatoirement être assistée d'un avocat.



TRANSACTION

Il n'y a pas de cadre spécifique. La transaction peut intervenir avant tout procès ou durant le cours d'un procès.

Les parties échangent avec l'aide de leurs avocats respectifs durant un temps plus ou moins long.

Lorsque les parties arrivent à une solution à travers leurs échanges, un protocole transactionnel est rédigé par les avocats et signés par les parties.

Celui-ci peut être soumis à l'homologation du juge, ce qui lui confèrera force exécutoire, au même titre qu'un jugement.

La conciliation

Intervention d'un tiers, le conciliateur, qui propose une solution.

Repose sur la bonne volonté des personnes à trouver un accord, dans l'intérêt de tous.

Entre professionnels ou entre particuliers.

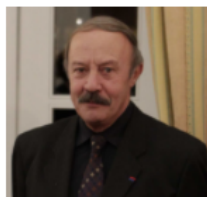
Gratuite et rapide

Comment résoudre concrètement un problème de voisinage sur Gap ?

Le médiateur communal

Un médiateur communal et un conciliateur de justice pour vous aider

• Jean-Pierre THERON, Médiateur Communal



Le rôle d'un médiateur communal est d'écouter et de traiter les problèmes auxquels sont confrontés les habitants dans leur vie quotidienne :

- problèmes avec la mairie, la voirie, la police municipale, l'urbanisme...
- problèmes de voisinage, bruit, incivilités, animaux domestiques...

> Reçoit sur rendez-vous le vendredi après-midi en Mairie centre de Gap, 3 rue Colonel Roux (2ème étage)

> Prendre rendez-vous au 04 92 53 24 24 ou à l'accueil de la Mairie.



Les conciliateurs de Justice


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

73 ANGLADE Stéphanie POINT D'ACCES AU DROIT A GAP - MAIRIE DE GAP 01-07-17 - 01-07-23

74 BARNEOUD-ROUSSET Yves MAISON France SERVICE MJD BRIANCON 01.08.20 - 31.07.21

75 COLLOMB Gisèle MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN CHAMPSAUR 01.02.11 - 31.01.23

76 FLEURIER Claude MAISON France SERVICE DE LARAGNE ET DE SERRES 01.12.20 - 30.11.21

77 GARCIN Robert MAIRIE DE TALLARD ET PAD DE GAP 01.12.20 - 30.11.21

78 GILI-TOS André MAISON France SERVICE MJD BRIANCON 01.08.20 - 31.07.21

79 JEANNY Gérard POINT D'ACCES DE GAP et MAISON DES ASSOCIATIONS D'EMBRUN, MAIRIE DE VEYNES, DE LARAGNE, MJD DE BRIANCON 01.02.11 - 01.02.23

80 LANGLET Damien POINT D'ACCES AU DROIT A GAP, MAIRIE DE GAP MFS DE SERRE PONCON VAL D'AVANCE sur la commune de LA BÂTIE NEUVE ET MFS DE LARAGNE 01-07-17 -30-06-23

81 LONGCHAMP Henri MAIRIE DE GUILLESTRE - MJD BRIANCON - MSAP GUILLESTRE 01-07-17 - 30-06-23

Pour résumer / illustrer (exemple en vidéo)



Page 37, Doc. 8 - Résumez les faits (les qualifier), précisez les parties et indiquez les prétentions du demandeur

Les faits :

Mme Dupont (personne physique), une copropriétaire se dit victime de nuisances olfactives d'une locataire Mme Martin (personne physique) qui laisse son chien faire ses besoins sur le balcon.

La copropriétaire fait constater par un huissier ce trouble de voisinage.

La S.C.I. qui loue le logement n'a pris aucune disposition pour faire cesser ce trouble.

Les parties :

Mme DUPONT, pers. physiq. ,propriétaire, demandeur.

Mme MARTIN, pers. physiq. , preneur, locataire défendeur.

« Lien juridique : voisin »

Prétentions du demandeur :

Faire cesser ce trouble de voisinage par Mme Martin, cette nuisance olfactive.

Proposez les arguments que Mme Dupont pourrait invoquer lors d'une rencontre avec sa voisine en compagnie du syndic en vue de rechercher une solution amiable.

Rappel : l'objectif de la médiation est de favoriser le dialogue et d'aboutir à un accord. Cet entretien se déroulera en présence de représentants de la S.C.I. qui doivent veiller à l'application du règlement. (vivre en copropriété implique de supporter un minimum de nuisances mais que « nul ne doit causer à autrui un trouble anormal de voisinage ».)

Par exemple , Mme Dupont peut invoquer :

- 1- le *trouble anormal de voisinage*** qu'elle subit : elle ne peut plus ouvrir les fenêtres (dommage moral : inconfort ou matériel : valeur de l'appartement) en raison des odeurs d'un chien qui fait ses besoins sur le balcon.
- 2- Des pistes de réflexion (dialogue)** pour le propriétaire du chien : Litière, promenades quotidiennes, nettoyages du balcon plus réguliers...
- 3 – Elle peut rappeler qu'elle entend saisir la justice en cas d'échec de la médiation** et pense obtenir gain de cause (constat d'huissier de trouble du voisinage)

Quel moyen pourrait être invoqué par Mme Dupont si l'affaire devait se régler devant la justice.

Mme DUPONT pourrait invoquer comme **moyens de droit** :

- **l'article 544 du Code civil** : « la propriété est le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois et les règlements ».
- **Le règlement de copropriété**, qui indique que si « les animaux familiers sont autorisés, leur présence est admise à la condition qu'ils n'occasionnent aucun trouble...
- Ce trouble de voisinage a été constaté par un huissier.

Vrai : Faux

- Faux** 1 Conflit, litige et différend sont des synonymes
- Faux** 2 Prétendre une chose, signifie en Droit, avoir raison
- Vrai** 3 Les éléments communs à tous les litiges sont des faits et des parties
- Faux** 4 Le droit permet de résoudre tous les litiges
- Vrai** 5 L'assurance protection juridique garantit la prise en charge de nombreux litiges
- Vrai** 6 Nul n'est censé ignorer la loi
- Faux** 7 Le principe du contradictoire ne constitue pas une obligation pour les parties
- Faux** 8 Tous les conflits peuvent être soumis au tribunal
- Faux** 9 On peut affirmer que le recours amiable est une procédure judiciaire
- Faux** 10 Aucune expérience juridique n'est exigée pour devenir conciliateur juridique

Vers le Bac



- » *Elise travaille dans un commerce de vente de vêtements. L'été dernier, le magasin a décidé d'ouvrir ses portes le dimanche matin jusqu'à 13 heures. L'établissement a bénéficié d'une autorisation d'ouvrir le dimanche sur dérogation préfectorale.*
- » *Son employeur entend lui imposer de travailler le dimanche. Elise travaille déjà le samedi et souhaite préserver sa vie familiale. Elle vous demande si elle a le droit de refuser.*

Résumez les faits en les qualifiant juridiquement

Elise (personne physique) **salariée** travaille dans un commerce de vente de vêtements (personne morale). Son **employeur** a décidé d'ouvrir ses portes le dimanche ~~matin jusqu'à 13 heures.~~

L'établissement a bénéficié d'une autorisation sur dérogation préfectorale.

Les 2 parties sont liées par un **contrat de travail** .
L'employeur entend imposer à sa **salariée** de travailler le dimanche alors qu'elle travaille déjà le samedi et ~~souhaite préserver sa vie familiale.~~

Elise, demandeur, semble prête à engager une procédure d'accord ou de recours pour défendre sa prétention, le droit de ne pas travailler le dimanche.

Résumez les faits en les qualifiant juridiquement

Les parties impliquées : Elise (personne physique) **salariée** travaille pour un employeur dans un commerce de vente de vêtements (per. morale ?).

Le lien juridique : Il sont liés par un **contrat de travail**

Les faits : L' **employeur** a décidé d'ouvrir ses portes le dimanche matin. L'établissement a bénéficié d'une autorisation sur dérogation préfectorale.

L'**employeur** entend imposer à sa **salariée** de travailler le dimanche alors qu'elle travaille déjà le samedi et souhaite préserver sa vie familiale. Elle estime subir un **dommage moral**

La suite juridique envisagée :

Elise, demandeur, semble prête à engager une procédure d'accord ou de recours pour défendre sa prétention, le droit de ne pas travailler le dimanche.

Sources : articles du code du travail L3132-1, L3132-2, L3132-3, L3132-25-4, L3132-27, Annexe 2 page 39

Expliquez à Elise si elle est en droit de refuser de travailler le dimanche

Règles applicables

- **Principe** : les commerces doivent être fermés le dimanche. **L'article L. 3132-3 du Code du travail** stipule que «dans l'intérêt des salariés **le repos hebdomadaire est donné le dimanche** ».
- Mais il existe de **nombreuses exceptions ANNEXE 2** à cette règle. Ces dérogations sont liées à la nature de l'activité exercée (alimentaires des commerces non alimentaires ou au lieu où le commerce est situé.

Sources : articles du code du travail L3132-1, L3132-2, L3132-3, L3132-25-4, L3132-27, Annexe 2 page 39

Expliquez à Elise si elle est en droit de refuser de travailler le dimanche

Règles applicables (Majeure : ce que dit la loi) SUITE

Elise peut s'appuyer sur l'article L.3132-25-4 du Code du travail qui stipule « **Seuls les salariés volontaires ayant donné leur accord écrit peuvent travailler** » et « **le refus de travailler le dimanche ne constitue pas un motif de licenciement** »

Elise peut également refusé car dans l'annexe 2 qui présente les règles du travail le dimanche il est indiqué **qu'en cas d'ouverture sous dérogation préfectorale** (ou municipale) quelque soit la zone ou est situé le commerce, **l'employé est en droit de refuser de travailler le dimanche.**

Expliquez à Elise si elle est en droit de refuser de travailler le dimanche

Application au cas :

En l'espèce (dans ce cas) il s'agit d'un commerce non alimentaire (vêtement) qui ouvre le dimanche sous dérogation préfectorale.

Dans ce cas le travail le dimanche se fait sur la base du volontariat du salarié (accord écrit) : Élise peut donc refuser de travailler le dimanche et l'employeur ne peut pas la licencier pour faute. Le licenciement serait abusif

Montrez en quoi l'assouplissement des règles relatives au travail le dimanche peut contribuer à favoriser l'activité économique et indiquez quelles peuvent être les limites.

L'assouplissement des règles relatives au travail le dimanche peut contribuer à favoriser l'activité économique, car :

-Plus de trafic dans les points de vente

-Plus de ventes (plus de Chiffre d'Affaires)

-Plus d'heures d'ouverture supposent plus de personnels (donc de la création d'emplois)

,mais :

Impacts négatifs : vie familiale, temps de repos communs pour la société (sports, associations...), activité touristiques, restaurations...

Pour ou contre le travail le dimanche ?

FIN